

# Quand la soif industrielle déshydrate les peuples

Éclairage sur les conséquences de la privatisation de l'eau dans certaines régions du monde.

*Pendant de nombreuses années, l'eau, bien commun par excellence, était associée à la gestion publique. Pourtant, les années 90 ont connu une vague de privatisation un peu partout sur le globe. Quelles conclusions tirer de cette nouvelle tendance ? L'eau doit-elle forcément passer par le secteur privé afin d'être assurée d'une gestion efficace ? Qu'en est-il de son usage à des fins industrielles ?*

## Introduction

Le débat autour de la gestion de l'eau fait rage depuis plus de 20 ans. Il y a, d'une part, les pro-privatisations, qui n'imaginent la distribution, l'usage et le traitement adéquat de l'eau que par des entreprises privées. Selon eux, les investissements à réaliser sont trop importants et la gestion de l'eau trop compliquée pour être assurés par la fonction publique. Il y a, d'autre part, les défenseurs d'une gestion et d'une distribution uniquement réglées par le public ou, dans une certaine mesure, par un partenariat public-privé (PPP), qui interdit ou limite strictement les profits générés par le secteur.

Lorsqu'on parle de « gestion de l'eau » et de « privatisation », il est primordial dès à présent de définir de quoi nous parlons. Le marché de l'eau peut s'envisager comme un cycle composé de plusieurs étapes pouvant toutes, dans une certaine mesure, être confiées à des compagnies privées. Dans cette analyse, nous distinguerons donc la privatisation de la ressource en elle-même de la privatisation de la gestion de l'eau. La première laissant des entreprises exploiter les ressources en tant qu'eau « virtuelle » ou « indirecte » dans leurs processus de production<sup>1</sup>. La seconde faisant référence à la gestion et la maintenance des infrastructures, au traitement, à la distribution et au pompage ou encore à l'assainissement de l'eau.

---

<sup>1</sup> Cette eau correspond au volume utilisé lors du processus de production ou à la quantité d'eau directement inclus dans les biens et services

Certains gouvernements à travers le monde ont ainsi décidé de se décharger d'une partie de la gestion et de la distribution de l'eau et de les confier à des partenaires privés. Ces choix, souvent politiques, ont des conséquences importantes que nous tenterons de mettre en lumière afin de comprendre si les dérapages observés aux quatre coins du globe pourraient se produire chez nous.

Nous allons, dans un premier temps, analyser la source des problèmes afin de comprendre pourquoi l'utilisation industrielle d'une ressource essentielle à la production peut avoir des répercussions énormes sur les populations. Nous mettrons en évidence le cas de la firme Coca-Cola en Inde, qui utilise des quantités tellement impressionnantes d'eau pour produire ses sodas que cela a des conséquences désastreuses sur la qualité et la quantité d'eau disponible pour le reste de l'activité humaine et économique de la région.

Dans un second temps, nous nous pencherons sur le cas de l'Argentine qui, sous les pressions internationales, a décidé de privatiser une partie de la gestion de l'eau dans certaines régions du pays.

### **Quand l'eau est indispensable à la vie... et à la production**

L'histoire de la firme Coca-Cola en Inde est digne d'une bande dessinée, en plusieurs volumes. Depuis son arrivée sur le sol indien, la firme est en constante dispute avec le gouvernement. Tantôt accusée de pomper l'eau des nappes phréatiques de manière illégale et déraisonnée, tantôt accusée de déverser des quantités impressionnantes de polluants dans les eaux souterraines ou encore de produire une boisson ayant une teneur en pesticide importante, la multinationale est accusée de toutes parts.

En 1977 pour la première fois, Coca-Cola est contrainte de cesser ses activités en Inde par décision du gouvernement. La loi indienne imposait à la firme de fournir la liste complète des ingrédients utilisés dans ses boissons. Coca-Cola, désireuse de garder son secret, se vit interdite d'exportation en Inde et préféra renoncer momentanément à ce marché de plus d'un milliard de personnes.

Lorsque l'obligation de dévoiler la composition des produits vendus en Inde fut levée en 1991, la firme se précipita pour reconquérir ce marché avant son plus grand concurrent, Pepsi-Cola. Le retour de Coca-Cola sur le sol indien fut bien entendu accompagné de grandes polémiques, l'affaire de 1977 étant toujours vive dans la mémoire des Indiens. Le combat porté par la population reprit de plus belle après l'ouverture, en 2000, d'une nouvelle usine dans la région du Kerala, dans le sud de l'Inde. Le panchayat local, autorité responsable au niveau du village, autorisa la construction d'une usine et le pompage motorisé des eaux des nappes phréatiques à raison d'une quantité maximale par jour dans un nombre limité de forages.

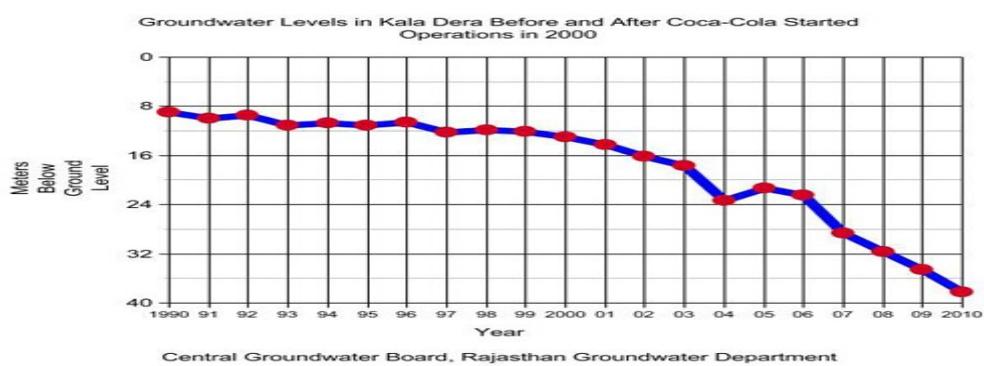
Les conséquences du retour de Coca-Cola se sont rapidement fait ressentir, tant au niveau de la quantité d'eau disponible pour les agriculteurs et familles proches de l'usine, qu'au niveau de la qualité des sodas et de la qualité de l'eau présente dans les nappes phréatiques.

Une étude du Centre pour la science et l'environnement (CSE)<sup>2</sup> a prouvé que la présence de pesticides était 30 fois supérieure à celle autorisée par les normes européennes. Vu qu'aucune loi indienne n'interdisait la présence de pesticides dans les boissons en Inde, cette pollution n'a pas pu donner suite à une procédure judiciaire. La firme a réfuté ces accusations et, en parallèle, a maintenu son refus de dévoiler la formule de son soda, formule qui aurait pu expliquer comment une telle pollution avait pu avoir lieu.

La présence de pesticides dans les nappes phréatiques, quant à elle, n'est pas causée directement par les activités de Coca-Cola, mais bien par l'épandage de pesticides sur les terres arables. La firme est premièrement accusée de ne pas traiter l'eau de manière adéquate afin de diminuer la présence de pesticides dans le soda et, deuxièmement, est accusée de rejeter des pesticides dans la nature en fin de processus. Par ailleurs, les déchets issus du processus de production de la firme contiennent aussi des teneurs en pesticides trop importantes si on les compare aux normes européennes, mais on est en Inde ! Ces déchets furent premièrement revendus aux agriculteurs installés à proximité de l'usine, avant de leur être fournis gratuitement. Malheureusement, vu l'importante teneur en pesticides de ces engrains, le phénomène de pollution des nappes phréatiques n'a fait qu'empirer.

Dans les mois qui ont suivi la construction de l'usine, les pressions sur la quantité d'eau disponible se sont rapidement fait sentir. Les habitants se sont rapidement organisés et réunis pour protester contre les agissements de la firme qui ne respectait pas les accords prévus avec le panchayat local. Alors que les paysans affirmaient qu'ils avaient de grandes difficultés à trouver de l'eau et que l'utilisation faite par la firme limitait leur usage d'eau douce, les habitants manifestaient afin d'affirmer leur mécontentement quant à la qualité de l'eau qu'ils utilisaient. Le graphique ci-dessous donne une idée de l'évolution du niveau des eaux souterraines dans la région après l'arrivée de Coca-Cola en 2000.

À titre d'illustration, voici quelques-unes des difficultés quotidiennes que rencontrait la population : l'eau était devenue de plus en plus difficile à trouver en raison de l'épuisement des réserves et il fallait aller toujours plus en profondeur pour atteindre la source ; la qualité de l'eau se dégradait à cause des déchets toxiques rejetés par la firme qui menaçaient l'environnement et la santé.



Après une lutte populaire de plus de 3 ans, ayant entraîné de nombreuses arrestations, *sit-ins* et grèves de la faim, des poursuites judiciaires à l'encontre de Coca-Cola ont finalement débuté.

2 La CSE est une organisation non gouvernementale basée à New Delhi en Inde qui travaille essentiellement à promouvoir le développement durable et équitable auprès de la population.

En 2003, les autorités locales se lancèrent dans une vaste campagne contre la firme, stipulant qu'elle utilisait l'eau de façon déraisonnée et qu'il était primordial de limiter la quantité d'eau extraite afin de garantir la satisfaction des besoins de la population. La bataille juridique entre la firme, le panchayat local et la Haute Cour du Kerala commença. L'autorité locale refusa premièrement d'accorder une nouvelle licence à la firme, arguant du fait que les nappes phréatiques étaient une ressource publique et qu'il n'était pas légal de laisser une entreprise exploiter les réserves au détriment du peuple. La Haute Cour estima que les pouvoirs locaux avaient outrepassé leurs droits et imposa au panchayat local d'accorder une nouvelle licence à la firme, l'autorisant à pomper jusqu'à 500 000 litres par jour, mesurés par compteur. La firme fut donc autorisée à reprendre son activité, mais cela ne dura pas très longtemps. En effet, malgré ses promesses de réduire les besoins en eau de sa production et de contrôler les déchets résultant du processus de production, la firme se vit interdire la poursuite de son activité à la suite de la publication, en 2005, d'un rapport du *Kerala State Pollution Control Board* (KSPCB) étudiant la teneur en pesticides de la boue rejetée par l'usine. L'entreprise décida donc de se diriger vers d'autres régions de l'Inde où les règles fixées par les autorités locales ne seraient pas si drastiques.

Une première victoire de la population du Kerala fut remportée en 2010, lorsque le premier ministre du Kerala déclara qu'un jugement aurait lieu afin de déterminer exactement l'indemnisation que la firme devrait payer aux habitants pour les dégâts occasionnés. L'indemnisation comporte notamment : une compensation pour les récoltes perdues, les problèmes de santé occasionnés, les pertes éventuelles de revenus et, enfin, la pollution des ressources aquatiques. Mais, malgré les preuves accablantes qui pèsent sur la firme, celle-ci réfute toujours le fait que son activité ait pu causer une pénurie en eau et stipule pour se défendre que cette pénurie est due principalement au manque de précipitations et aux sécheresses.

L'affaire est donc toujours à suivre...

Le cas de Coca-Cola nous intéresse principalement étant donné sa présence sur le sol belge et le récent achat, en 2003, de la société Chaudfontaine par la firme. Pouvons-nous espérer éviter des conflits comme ceux observés en Inde ou pourrions-nous être de potentielles victimes d'une exploitation abusive de l'eau par le secteur privé ?

La législation sur l'eau et l'usage de l'eau en Belgique est très précise et contraignante pour les entreprises voulant l'exploiter à des fins privées.

Les entreprises désireuses de s'installer sur le sol belge ou européen sont tenues de suivre les directives européennes en matière d'usage de l'eau et de pollution résultant du processus de production. À cet effet, deux directives européennes s'imposent à toutes les industries. La première (2000/60/CE) aborde la question de l'usage raisonnable des ressources naturelles, telle que l'eau. Elle définit les conditions d'utilisation durable et raisonnée de la ressource, afin de garantir une eau de qualité pour le futur et de s'assurer que les réserves ne s'épuisent pas. La deuxième directive (2008/1/CE) traite de la question de la pollution présente dans les nappes phréatiques, pollution notamment issue de l'exploitation industrielle. Elle fixe des règles quant à la quantité maximale de rejet dans la nature de toute une série de polluants estimés dangereux pour la santé. Cette directive spécifie notamment les

démarches à suivre en cas de non-respect des règles convenues et impose aux entreprises de fournir les données nécessaires au contrôle.

Ces règles très sévères garantissent à la Belgique, et plus largement à l'Europe, une gestion communautaire de l'eau, tant au niveau de sa qualité que de la quantité disponible. À travers ces deux directives, on comprend que l'Europe considère qu'une gestion raisonnée des ressources en eau est primordiale et qu'elle fixe les règles à suivre de façon contraignante. Nous pouvons donc espérer que le rachat en 2003 de la société Chaudfontaine par Coca-Cola en Belgique ne conduira pas à des dérives telles que celles observées en Inde.

## **Quand la gestion de l'eau est confiée aux opérateurs privés : cas de l'Argentine**

Le cas de l'Argentine est relativement différent de celui de Coca-Cola en Inde. L'Argentine est assise sur l'une des plus grandes réserves d'eau du monde, l'aquifère Guarani, une énorme nappe phréatique située dans le sous-sol brésilien, argentin, paraguayen et uruguayen.

Ici, on ne parlera donc pas de privatisation de la ressource en elle-même, mais bien de la privatisation de la gestion et de la distribution de l'eau. Le feuilleton qui illustre l'aventure de Suez en Argentine et la privatisation du service public des eaux est très intéressant pour illustrer les problématiques liées à l'eau.

Durant les années 90, à la suite des pressions internationales pesant sur son économie, l'Argentine, à l'instigation de Carlos Menem, lançait une grosse vague de privatisation de tous les services publics.

Le service public de la gestion de l'eau était alors dans un état lamentable : les pertes en eau étaient estimées à 50 % essentiellement en raison de fuites ; des pénuries d'eau étaient souvent observées en été et le système assurait une très faible récupération et un traitement très peu performant des eaux usées. De plus, 30 % de la population n'était pas reliée au réseau de distribution d'eau.

Le service public était, à cette époque, incapable de disposer des fonds nécessaires à l'amélioration des infrastructures. L'option envisagée pour fournir les fonds nécessaires aux investissements requis fut donc celle de la privatisation.

Juste après l'annonce officielle de privatisation du secteur de l'eau en 1993, le prix de l'eau augmenta afin de préparer la population à l'opération de séduction des multinationales, qui promettaient de diminuer le prix et d'augmenter le réseau de distribution.

La privatisation du secteur de l'eau eut lieu dans les 3 provinces les plus peuplées (Buenos Aires, Santa Fé et Cordoba) sous la pression de la Banque Mondiale, du FMI et des États-Unis. L'appel d'offres fut donc lancé et le marché public de l'eau ouvert aux enchères. Ce modèle de privatisation du service public lié à l'eau fut largement montré, par la Banque Mondiale, comme l'exemple à suivre dans le reste du monde.

À partir de 2003, c'est la société privée Aguas Argentinas, filiale de Suez, qui obtint le monopole de la gestion de l'eau dans ces 3 régions, pour une durée de 30 ans.

Assez rapidement, la nouvelle société des eaux diminua le prix comme prévu et promit d'investir quelque 1,3 milliard de dollars afin d'améliorer la connectivité du réseau et le traitement des eaux usées.

Mais, malgré les accords conclus avec le gouvernement argentin, 6 mois après le rachat de la firme par Aquas Argentinas, la compagnie négociait déjà avec le gouvernement des hausses tarifaires en stipulant que les coûts d'entretien et de réparation étaient plus importants que ceux convenus dans le contrat de base. La hausse du prix semblait inévitable afin de compenser les pertes subies. Et les consommateurs ont vu le prix de l'eau augmenter de 42 % entre 1993 et 2001.

La crise économique majeure que connut l'Argentine à la fin des années 90 n'atténua pas la hausse des prix déjà entamée par la firme. Celle-ci voulait faire assumer le prix total aux consommateurs finaux, au moment même où ces derniers manifestaient dans les rues afin de contraindre la firme à fournir de l'eau d'une meilleure qualité et à étendre le réseau de distribution. À ces pressions vint s'ajouter la rupture entre la parité pesos/dollars qui a fait littéralement exploser la dette d'Aquas Argentinas en dollars.

C'est en 2005, sous la pression de la population, que la firme décide finalement de quitter l'Argentine et de revendre ses actions à des fonds d'investissement. Elle stipule que les profits ne sont pas à la mesure de ce qu'elle attendait. La firme préfère laisser le pays à son sort et reprendre ses billes du marché argentin.

On observe ici l'échec flagrant d'une tentative de privatisation, largement soutenue et promue par la Banque mondiale. Il s'avère que cette solution de privatisation n'est pas toujours la bonne et peut avoir des conséquences importantes. Il semblerait que les entreprises visent plus à satisfaire leurs objectifs de profit à court terme qu'à respecter leurs engagements. Dès que la situation n'est plus assez rentable, les entreprises privées préfèrent reconstruire leur calcul de rentabilité afin d'investir de manière plus prudente. C'est ainsi que Suez a fait le choix de ne plus investir d'argent dans les pays en voie de développement.

## Conclusion

On l'a compris, le choix de la gestion de l'eau est crucial et les gouvernements pourraient aisément se laisser séduire par les arguments du secteur privé. Les investissements nécessaires au maintien et à l'entretien des installations sont considérables. Former un partenariat avec le secteur privé peut permettre de résoudre ces problèmes sans devoir augmenter le budget des gouvernements.

Lorsqu'on traite de la problématique de l'eau, on se rend rapidement compte de la complexité du sujet. En effet, les dérives constatées à travers le monde à la suite de cette vague de privatisation sur le marché de l'eau ne sont pas le fruit du hasard : « *Dès lors que le service de l'eau est considéré comme une activité commerciale et que la recherche de profit prime la recherche de service, il n'y a plus qu'un pas, très vite franchi, vers les pratiques abusives et le non-respect des droits fondamentaux* »<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Petit Jean, Olivier. « *Les mésaventures des multinationales de l'eau dans les villes du monde* », consulté sur <<http://www.partagedeseaux.info/article146.html>> le 29/02/2012.

Après une vague de 20 années de privatisation, un rapport de la Banque mondiale<sup>4</sup>, publié en 2009, stipule que les besoins d'investissement pour la modernisation des infrastructures **pourraient** trouver leur source dans le privé, **mais** qu'il est primordial de trouver de nouveaux types d'accord de gestion publique et privée afin de limiter l'impact des entreprises privées. La Banque mondiale finit néanmoins par déclarer que le partenariat public-privé n'est pas toujours la meilleure solution et que le désengagement de certaines firmes prouve qu'il est essentiel de garder ce secteur sous la tutelle du secteur public afin de garantir une eau de qualité à un prix abordable. À ce sujet, Mildred E. Warner, professeur de gestion urbaine et régionale s'exprime de la manière suivante : « *La politique de la Banque mondiale concernant la privatisation de l'eau n'est pas judicieuse et je ne comprends pas pourquoi ils continuent d'insister alors qu'il existe des preuves évidentes de l'échec de cette politique* »<sup>5</sup>.

La solution qui est actuellement recherchée en Argentine et dans d'autres régions du monde est de l'ordre d'un partenariat public-public. Malgré le problème de la rareté des financements, les avantages de ce type d'organisation sont multiples. Les défenseurs de ce mode de gestion mettent en avant le grand choix des partenaires potentiels, les faibles coûts de transaction et la relation non commerciale et transparente. Il semblerait que la gestion public-public pourrait se montrer tout aussi efficace, mais qu'elle serait nettement moins risquée pour les citoyens.

La gestion de l'eau est peut-être sur le point de changer de paradigme... affaire à suivre.

Antoine Fain  
Mars 2012



Le Réseau Financement Alternatif est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.



Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financement Alternatif pour développer et promouvoir la finance éthique et solidaire.

4 Marin P., 2009, *Public-Private Partnerships for Urban Water Utilities – A Review of Experiences in Developing Countries*, World Bank Publications, Washington, october.

5 Warner, M.E., *La privatisation de l'approvisionnement en eau au centre du débat*, consulté sur <<http://www.euractiv.com/node/511385>>, le 08/03/2012.